

## Mesures de protection du climat en Suisse

Selon le Protocole de Kyoto, il faut réduire de 8% les émissions globales de six gaz à effet de serre: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), hydrofluorocarbones (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC) et hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Des mesures prises dans différentes politiques sectorielles contribuent à protéger le climat.

### Aperçu des politiques sectorielles ayant une incidence sur le climat

Politique sectorielle	Principales mesures	Gaz concernés
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur le CO<sub>2</sub>: mesures librement consenties, taxe subsidiaire sur le CO<sub>2</sub> (mise en consultation par le Conseil fédéral en octobre 2004)</li> <li>Politique de protection de l'air: réduction des émissions de polluants qui contribuent à la formation de gaz à effet de serre</li> <li>Encouragement des carburants désulfurés (permet de mettre en service des moteurs plus économiques)</li> <li>Interdiction de mettre en décharge des déchets combustibles, utilisation des gaz émis par les décharges en remplacement des agents énergétiques fossiles</li> <li>Réglementation sur les gaz à effet de serre synthétiques</li> </ul>	CO <sub>2</sub>  divers  CO <sub>2</sub>  CH <sub>4</sub> , CO <sub>2</sub>  HFC / PFC / SF <sub>6</sub>
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur l'énergie: utilisation rationnelle de l'énergie et encouragement des énergies renouvelables</li> <li>Programme « SuisseEnergie » pour réduire la consommation d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables: <ul style="list-style-type: none"> <li>- conventions avec des groupes d'entreprises</li> <li>- convention avec les importateurs d'automobiles pour la réduction de la consommation spécifique des véhicules</li> <li>- stratégie des cantons dans le domaine des bâtiments: Minergie, programmes d'encouragement, lois cantonales sur l'énergie</li> <li>- EtiquetteEnergie pour les voitures et les appareils</li> <li>- conduite économique : Ecodrive</li> </ul> </li> </ul>	CO <sub>2</sub>  CO <sub>2</sub> et N <sub>2</sub> O
Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert du trafic de marchandises vers le rail</li> <li>redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)</li> <li>extension et encouragement des transports publics</li> </ul>	CO <sub>2</sub> , N <sub>2</sub> O CO <sub>2</sub> , N <sub>2</sub> O  CO <sub>2</sub>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>la production biologique, la production intégrée et une exploitation écologique diminuent les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>exploitation depuis plus de 100 ans selon les principes du développement durable, protection de la surface forestière (interdiction de défricher)</li> <li>promotion du bois comme matériau de construction et agent énergétique, pour remplacer les agents fossiles et les matières premières non renouvelables</li> </ul>	CO <sub>2</sub>  CO <sub>2</sub>
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au Fonds pour l'environnement mondial (financement de projets dans le cadre de la Convention sur le climat)</li> <li>Aide financière dans le cadre de la coopération au développement</li> </ul>	divers  divers